

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Visite de S. M. le Roi de Suède au Palais de Monaco.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine accordant une médaille d'honneur.
Ordonnance Souveraine autorisant le port d'une décoration étrangère.

Arrêté ministériel fixant l'heure légale.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Avis d'enquête concernant les travaux d'élargissement du boulevard Charles III.

ECHOS ET NOUVELLES :

Société des Conférences. — « La guerre sous-marine », par le Commandant Spicer-Simson ; « La Beauté dans l'évolution et la vie humaine », par M. François Roussel-Despierrez. — Conférences pour la jeunesse : « Comment a été construit le port de Monaco », par M. Raymond Chauvet.

Soirée de la Société « L'Écume et le Pistolet ». Etat des arrêts rendus par la Cour d'Appel. Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

LA VIE ARTISTIQUE :

Opéra de Monte Carlo. — Faust ; Le « Faust » de Gounod ; La Damnation de Faust ; Mefistofele.

MAISON SOUVERAINE

S. M. le Roi de Suède a rendu visite, vendredi après-midi, à S. A. S. le Prince Souverain et à LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre.

Sa Majesté était accompagnée de Son Chambellan intime, M. James Keiller.

PARTIE OFFICIELLE**ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 216.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

La Médaille d'Honneur de Deuxième Classe est accordée au Sieur Firmin Defresne, Garde de Notre Domaine de Marchais.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le onze mars mil neuf cent vingt-quatre.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 217.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Sur le rapport du Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Charles-Antoine Fillon, Trésorier du Bureau de Bienfaisance de la Colonie Française de Monaco, est autorisé à porter les palmes d'Officier d'Académie qui lui ont été conférées par S. Exc. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts de la République Française.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt mars mil neuf cent vingt-quatre.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu les Ordonnances Souveraines des 16 mars 1911 et 7 mars 1917 ;
Vu la délibération, en date du 22 mars 1924, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

Dans la nuit du 29 au 30 mars 1924, à vingt-trois heures, l'heure légale sera avancée de soixante minutes.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-quatre mars mil neuf cent vingt-quatre.

Le Ministre d'Etat,
M. PIETTE.

AVIS & COMMUNIQUÉS**AVIS D'ENQUÊTE**

Le Maire de la Ville de Monaco a l'honneur d'informer les habitants qu'en vertu d'une Ordonnance Souveraine en date du 29 février 1924, qui déclare d'utilité publique les travaux d'élargissement du boulevard Charles III, depuis la place d'Armes jusqu'à la place du Canton, le plan et l'état parcellaire des terrains et des immeubles à acquérir pour son exécution ont été déposés à la Mairie pour être soumis

à l'enquête pendant dix jours à partir d'aujourd'hui 25 mars courant, conformément à l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Les personnes intéressées sont invitées à prendre connaissance de ces documents et à faire les observations et réclamations qu'elles jugeront utiles à leurs intérêts.

Le 25 mars 1924.

Le Maire, ALEX. MÉDECIN.

ÉCHOS & NOUVELLES

Les deux conférences de la semaine passée se trouvaient confiées à des personnalités de Monaco. Celle de mardi a été faite par le Capitaine de vaisseau Spicer-Simson, Secrétaire général du Bureau Hydrographique International ; celle de samedi, par M. Fr. Roussel-Despierrez, Secrétaire d'Etat de la Principauté. L'une et l'autre ont été écoutées avec un grand intérêt et ont obtenu un vif succès.

Le Commandant Spicer-Simson, officier de la Marine anglaise, n'a pas commandé un de ces sous-marins qui ont accompli les plus brillants exploits. Mais il a à son actif une mission extraordinairement audacieuse, qui a consisté à transporter, à travers la brousse, la forêt et les marécages d'Afrique, les pièces détachées de canonnières, qui furent assemblées sur le lac Tanganika, donnèrent la chasse aux vaisseaux allemands, surpris d'une telle attaque, et les coulèrent au bout de quelques jours. Ce fut le coup de grâce à la puissance allemande dans cette région de l'Afrique.

Rentré en Angleterre, le vainqueur fut accrédité par l'Amirauté anglaise auprès de tous les commandants d'unités des Marines alliées. Il recueillit, en leur compagnie, des documents de tout premier ordre pour la conduite de la guerre et les perfectionnements des armes marines. La collection de clichés qu'il a réunie est restée longtemps réservée aux états-majors. Maintenant, il a la liberté d'en présenter diverses séries dans des conférences sur la guerre navale. Celles qu'il a montrées, en les commentant avec une science acquise aux sources mêmes d'information, ont le plus vif intérêt.

Grâce à ces magnifiques photographies, il fit comprendre ce qu'était un sous-marin de la série alors employée par l'Amirauté britannique. Il conta quelques-uns des exploits accomplis par les équipages de ces vaisseaux, l'héroïsme et le sang-froid de leurs occupants pendant les attaques dont ils étaient l'objet.

Les sous-marins alliés se proposaient toujours des buts véritablement de guerre, tandis que ceux des Allemands n'hésitaient pas à torpiller de pacifiques navires marchands, même des navires-hôpitaux. Pour se défendre contre eux, les Alliés imaginèrent de nombreux systèmes de protection ou d'attaque : navigation en convois surveillés par des torpilleurs, des dirigeables et des avions ; enveloppement des vaisseaux par la fumée, maquillage des navires, exploration de la mer au moyen de l'hydrophone, jet de bombes sous-marines, lancement de torpilles, pose de mines, immersion de milliers de kilomètres de filets, etc.

Le rôle de la Marine alliée fut, pour la réussite de la guerre, d'une importance égale aux opérations de terre. Le Commandant Spicer-Simson a cité des chiffres impressionnants sur l'activité déployée par elle pour le transport des combattants, des armes, des munitions, des vivres. Malheureusement, les pertes ont été aussi fort cruelles et peut-être ne s'en était-on pas rendu suffisamment compte dans le public : la Marine britannique, à elle seule, se vit amputée de plus de 5.000 navires.

Si les Alliés n'avaient pas réussi à triompher des sous-marins allemands, jamais ils n'auraient gagné la guerre. Mais ils avaient acquis une telle supériorité qu'à la fin leurs ennemis n'osaient plus se montrer.

Des braves chaleureux ont manifesté au conférencier le plaisir qu'on avait eu à l'entendre; ils ont salué au passage les magnifiques actions des marins défenseurs du droit.

* *

M. Roussel-Despierre avait choisi pour sujet de sa conférence « La Beauté dans l'évolution et la vie humaine ».

Les hautes fonctions administratives que M. Roussel-Despierre a remplies, tant en France qu'à Monaco, n'ont pas suffi à absorber son activité. La curiosité de son esprit s'est étendue non seulement aux études sociales, proches encore de ses occupations professionnelles, mais au domaine des arts, à la littérature, aux spéculations philosophiques. Il a visité les principaux musées d'Europe et la plupart des grands musées de France. Il en a longuement, amoureusement étudié les chefs-d'œuvre. Excellent musicien, il connaît à fond l'œuvre des maîtres de la symphonie et du théâtre et semble professer une admiration particulièrement enthousiaste pour Wagner, sans demeurer étranger aux recherches qui ont renouvelé l'expression musicale. Ses connaissances en littérature ne sont pas moins vastes et solides. Il était naturel qu'avec cette sensibilité et cette culture artistiques, il se tournât, de préférence, lorsqu'il aborda la philosophie, vers les problèmes esthétiques. C'est ainsi qu'il a écrit *l'Idéal esthétique, Hors du scepticisme, Liberté et Beauté, la Hiérarchie des Problèmes sociaux* qui proclament en une langue abondante, harmonieuse et fleurie la foi la plus ardente dans l'Idéal et dans la Beauté.

Sa dernière œuvre, « L'Enchantement de la Mer », qui vient de paraître à la Librairie de France avec de saisissantes illustrations de Bourdelle, toute nourrie qu'elle est de documents et de faits, n'est pas tant un ouvrage de science qu'une enthousiaste méditation lyrique sur la beauté, les mystères et le rôle civilisateur de la mer, surtout de la Méditerranée pour qui M. Roussel-Despierre professe une dilection particulière. Dans ce livre, tout gonflé d'un magnifique souffle poétique, l'auteur appuie, sur une vaste et sûre documentation, l'essor de son imagination, le jeu de sa rêverie, l'édifice de ses hypothèses, mettant en application le principe de rajeunissement de l'inspiration poétique qu'il a développé dans sa conférence.

Celle-ci a tenu sous le charme le nombreux auditoire que la personnalité de M. Roussel-Despierre avait attiré dans la salle du quai de Plaisance. L'orateur s'est attaché à réfuter les théories désenchantées qui, en présence de l'envahissement de l'industrialisme, des tendances démocratiques, des mœurs cosmopolites, prédisent le déclin de l'art et la faillite de la beauté. Après avoir impartialement exposé les arguments de ses adversaires, il a montré, à travers les civilisations, la permanence de l'idée de beauté. Il a justement remarqué que le passé ne nous est connu que par deux sources d'information : les archives qui nous révèlent les intrigues, les ambitions, les trahisons, les cruautés, toute la partie vile ou féroce de l'humanité; et l'art qui nous conserve les témoignages de sa noblesse. C'est même par l'art seul que nous sont connues les plus lointaines civilisations. L'homme est un animal esthétique. Ceux qui croient voir dans le présent les indices d'une décadence définitive, sont victimes d'une illusion. Jamais l'art, jamais la beauté n'ont eu de plus nombreux disciples, de plus fervents adorateurs. Le conférencier le démontre par une quantité de preuves tirées de ses vastes connaissances artistiques. Il expose, avec une conviction communicative, que la science, loin de nuire à la poésie, lui offre une source inépuisable de renouvellement et c'est par un acte de foi dans l'avenir esthétique de l'humanité qu'il termine son éloquente causerie.

Des applaudissements unanimes et prolongés ont témoigné à l'orateur combien l'auditoire avait apprécié la hauteur et la noblesse de sa pensée ainsi que l'harmonieuse élégance de son langage.

S. A. S. le Prince Pierre a longuement félicité M. Roussel-Despierre.

* *

La conférence de M. Raymond Chauvet, qui a été donnée jeudi soir, était particulièrement nourrie de faits et documents; tous ceux qui s'intéressent à la Principauté auraient éprouvé la plus vive satisfaction à l'entendre. Il parle d'ailleurs avec agrément; il sait traiter un sujet technique sans causer le moindre ennui.

« Comment a été construit le port de Monaco », tel était l'objet de sa conférence. Il a donc exposé les études préliminaires qu'il fallut faire pour déterminer la direction des courants, les variations de hauteur de la mer, la résistance du sol et des matériaux, puis, la façon dont furent construits successivement les jetées, les quais, les phares, la nature du travail exécuté sur les chalands, dans les caissons à air comprimé, etc. Les difficultés étaient grandes, surtout par des fonds de mer de 40 mètres; le succès a montré que l'habileté des ingénieurs et des constructeurs pouvait triompher. M. Chauvet a une très grande part dans cette œuvre, admirée de tous les spécialistes; il l'a modestement passée sous silence, mais tous ses auditeurs ont réparé son oubli; ils lui ont rapporté le mérite de la conduite parfaite de travaux qui exigeaient une très grande science.

La soirée annuelle offerte par la Société l'Escrime et le Pistolet de Monaco a eu lieu hier lundi, dans la Nouvelle Salle de Musique du Casino, gracieusement mise à la disposition des organisateurs par l'Administration de la Société des Bains de Mer.

Cette soirée, que S. Exc. le Ministre d'Etat a honorée de sa présence, a obtenu son succès habituel, réunissant l'élite de la société étrangère et les officiers des garnisons environnantes aux personnalités officielles et mondaines de la Principauté.

Un charmant programme de concert a permis d'applaudir M^{lles} Boggiano et Clericy, pianistes; M^{lle} Davico, cantatrice; M. Rose, violoniste et la réputée harpiste M^{me} Hélène Onda, premier prix du Conservatoire de Paris, soliste des Concerts de Monte-Carlo.

Le bal qui a suivi, a été des plus élégants et des plus animés.

Dans ses audiences des 10 et 15 mars 1924, la Cour d'Appel a rendu les arrêts suivants :

L. H.-R., représentant de commerce, né le 19 mai 1901, à Wellington, Comté de Sommerset (Angleterre), demeurant à Londres. — Coups et blessures volontaires. — Appel par L. du jugement du 29 février 1924, qui l'avait condamné à deux mois de prison, 100 francs d'amende et 500 francs de dommages-intérêts au sieur R. M., partie civile. — Quinze de prison et 100 francs d'amende; donne acte à R. de son désistement.

T. J., horloger-bijoutier, né le 29 septembre 1861, à Chambéry (Savoie), demeurant à Monte-Carlo. — Prêt sur gages. — Appel par T. du jugement du 13 décembre 1923, qui l'avait condamné à 2.000 fr. d'amende et 1.500 francs de dommages-intérêts envers le Crédit Mobilier de Monaco, partie civile. — Jugement confirmé.

Dans ses audiences des 11, 13 et 18 mars 1924, le Tribunal Correctionnel a prononcé les jugements ci-après :

B. P.-N., se disant infirmier, né le 7 décembre 1895, à Durban (Afrique du Sud), sans domicile fixe. — Vols et vagabondage : quatre mois de prison.

D. B.-B.-E., veuve B., sans profession, née le 22 janvier 1870, à Saint-Mandé (Seine), demeurant à Monaco. — Exercice illicite de la profession de logeuse : 50 francs d'amende; ordonné la fermeture des pièces du garni illicitement ouvertes. (Par défaut.)

R. P.-L., représentant, né le 23 octobre 1882, à la Turbie (Alpes-Maritimes), demeurant à Beausoleil. — Infraction à un arrêté d'expulsion : 48 heures de prison et 16 francs d'amende.

B. R.-P., publiciste, né le 10 octobre 1895, à Paris (9^e), y demeurant. — Infraction à la législation sur les automobiles : 200 francs d'amende (par défaut).

T. R., secrétaire d'ambassade, né le 11 juillet 1878, à Lima (Pérou), demeurant à Paris. — Complicité d'infraction à la législation sur les automobiles : 100 francs d'amende (par défaut).

LA VIE ARTISTIQUE

THÉÂTRE DE MONTE CARLO

Direction : RAOUL GUNSBURG

Saison d'Opéra sous le haut patronage de
S. A. S. le Prince de Monaco

Faust.

La légende, formée lentement au xv^e siècle autour du personnage de Faust, développée et enrichie au cours des siècles par l'imagination populaire, a fait du vieux

Docteur le prototype de l'homme qui vend son âme au Diable en échange des jouissances terrestres. Cette légende, pleine de mystère, d'un dramatique troublant, d'un fantastique ingénu, tenta beaucoup d'écrivains. Marlow écrivit, pour la scène anglaise, une pièce d'une bizarrerie accusée, excessivement curieuse, où éclatent de singulières beautés, telles que le premier monologue et la mort de Faust. Goethe, tout en s'inspirant de Marlow, remania la légende de fond en comble, la renforça de l'élément humain en y introduisant l'histoire, inventée par lui, des amours et des malheurs de Marguerite, décupla ses côtés fantastiques et sataniques, la dota d'ironie et de sarcasme, y accusa fortement la négation et la fatigue de l'esprit s'élançant vers la matière, la baigna de poésie, l'imprégna de lyrisme, l'oppressa de philosophie et lui donna une forme et une signification d'art définitives.

L'autre partie de *Faust* — le *second Faust* — d'une incroyable puissance de pensée, d'une invraisemblable hauteur de vue, d'extrême profondeur philosophique, d'un symbolisme grandiose, où le plus vaste des esprits, s'abandonnant à des rêveries, à des spéculations si transcendentes, qu'elles confondent la raison, évoque l'infini béant en transportant l'action dans les espaces indéfinissables et inaccessibles où, dans l'insondable vide et l'éternel silence, séjournent les mères, déesses primordiales inconnues aux mortels — le « *second Faust* », qui contient le splendide épisode « d'Hélène », la scène géniale du « Souci », etc., est, en dépit de ses multiples magnificences, moins accessible à la vulgaire compréhension que la première partie, plus claire, plus vraie, plus émouvante et plus humaine. Car, de même qu'il y a des nuées sur les sommets des pics élevés, il y a des obscurités sur les cimes de la pensée de Goethe.

Faust de Goethe est une de ces œuvres immenses, vertigineuses et suprêmes qui, en même temps qu'elles vous écrasent d'admiration, vous plongent dans une songerie sans fin.

« Tous les problèmes de la destinée y sont agités et les plus hautes questions d'art y trouvent place dans une dramatique synthèse du cœur et de l'esprit. »

Comme l'a dit M^{me} de Staël, le poème de *Faust* « fait réfléchir sur tout et sur quelque chose de plus que « tout. »

Le « Faust » de Gounod.

Gounod, dans son opéra, s'en est tenu à la première partie de *Faust*; il s'est contenté de l'élément romanesque, et n'a traité musicalement que l'anecdote sentimentale. Il n'a donc fait qu'effleurer le sujet de *Faust*, se contentant d'écrire une œuvre de sensation, dénuée d'idée générale. Le côté humain et tendre qui, seul, répondait à son tempérament, l'a exquisement inspiré. Et s'il est possible d'adresser à la musique de Gounod le reproche de trop sacrifier à la sensualité mélodique et de ne communiquer à l'auditeur qu'une impression faite de délicieux frissons courant à fleur de peau, il faut convenir que cette musique est d'une suavité de charme incomparable.

Or le charme a un irrésistible attrait. Il ravit, séduit, ensorcelle, envahit : on subit son joug. Il flatte les instincts aristocratiques sommeillant dans les intimes profondeurs des natures raffinées; il chatouille les fibres les plus secrètes de nos sentiments d'élégance et de distinction; il possède un je ne sais quoi de féminin qui ajoute à sa griserie enchanteresse; son expression a la subtilité du parfum de la fleur; il donne de l'aménité à la passion dont il tempère la violence des transports par la grâce des accents; il éveille dans l'esprit la souriante fragilité de poétiques images... Il n'est pas la beauté : c'est quelque chose d'indéterminé et d'enivrant. On le sent, on ne l'explique pas.

De ce charme, l'ouvrage de Gounod est inondé à ce point que le dramatique et le fantastique du sujet en sont submergés. Le Méphistophélès au maillot collant, à la plume au chapeau, outrageusement maquillé et parfaitement ridicule de Gounod, ne rappelle en rien l'être diabolique de la façon magistrale de Goethe, qu'une femme de génie définissait ainsi : « L'auteur ne l'a point conçu comme un fantôme hideux, tel qu'on a coutume de le représenter aux enfants; il en a fait, si l'on peut s'exprimer ainsi, le méchant par excellence auprès duquel tous les méchants ne sont que des novices... Goethe a voulu montrer dans ce personnage, réel et fantastique tout à la fois, la plus amère plaisanterie que le dédain puisse inspirer, et néanmoins une audace de gaité qui amuse. Il y a dans les discours de Méphistophélès une ironie infernale qui porte sur la création tout entière et juge l'univers comme un mauvais livre dont le diable se fait le censeur... Le Méphistophélès de Goethe est un diable civilisé. Il manie avec art cette moquerie

légère en apparence, qui peut si bien s'accorder avec une grande profondeur de perversité; il traite de niaiserie ou d'affectation tout ce qui est sensible; sa figure est méchante, basse et fausse; il a de la gaucherie sans timidité, du dédain sans fierté, quelque chose de doucereux auprès des femmes, parce que, dans cette seule circonstance, il a besoin de tromper pour séduire; et ce qu'il entend par séduire, c'est servir les passions d'un autre; car il ne peut même faire semblant d'aimer; c'est la seule dissimulation qui lui soit impossible.

Il y a loin de cette figure complexe, si hautaine et de si fière ironie, au fantoche chantant rondes et sérénades, se complaisant à lancer des roulades, risquant des trilles... Si le fantastique de « la Nuit de Walpurgis » de Gounod ne fournit qu'une fausse idée d'une nuit de Sabbat, si les scènes dramatiques sont d'une ampleur simplement honorable (la scène de la prison exceptée), ce qui se rapporte à la partie amoureuse est miraculeusement réussi. Là, Gounod est dans son domaine; il y règne en voluptueux despote. Les personnages de Marguerite et de Faust, auréolés de charme, sont campés à merveille. Et l'acte du jardin, où l'amour s'épanouit dans une félicité céleste, quel autre qu'un maître musicien, doublé d'un poète, pouvait inventer les caresses, en coordonner les grâces, produire un tout d'une si adorable harmonie?

Marguerite, Faust et l'acte du jardin suffisent au succès de l'œuvre; ils en sont la raison déterminante et explicative.

Depuis le soir du 19 mars 1859, où *Faust* fut représenté pour la première fois, la renommée de l'opéra de Gounod n'a fait que grandir. Dans le principe, on l'avait librement discuté, violemment insulté et nié. Alors, on trouvait sa musique peu claire, on déplorait les hachures de sa mélodie; on allait même jusqu'à accuser Gounod d'ignorer la mélodie et d'en avoir sevré sa partition, laquelle est, à n'en pas douter, un vrai recueil de mélodies. A présent, le monde entier fait ses délices de *Faust*. Personne n'échappe à l'emprise du charme de sa musique.

M. Vanni-Marcoux, qui est un artiste chercheur, tanté par l'idée du mieux, a pensé, non sans raison, qu'il était peut-être utile de débarrasser Méphistophélès du costume de carnaval dont on l'affubla si longtemps. Et puisqu'à son entrée en scène, Méphistophélès dit à Faust: « Ne suis-je pas mis à ta guise; l'épée au côté, la plume au chapeau, un riche manteau sur l'épaule, en somme un vrai gentilhomme », il a semblé à M. Vanni-Marcoux qu'il était logique d'habiller son personnage en « vrai gentilhomme ». Ce faisant, il a intelligemment agi et on doit lui savoir gré de son heureuse initiative: M. Vanni-Marcoux, vêtu à ravir, a montré ce qu'un artiste de sa classe était capable de faire d'un rôle. Il s'y est montré supérieur et comme comédien et comme chanteur. On l'admira et l'applaudit beaucoup.

M^{mes} Alexandrovicz, fort belle Marguerite; Corney, aimable Siébel; Dubois-Lauger, imposante dame Marthe et MM. Dutreix, à la superbe voix de ténor; Bonelli, remarquable Valentin, et Rosselin, très honorable Wagner, furent très fêtés.

On ne chicana pas plus les braves à l'orchestre, et à son chef vénéré, qu'aux chœurs et aux danseurs et danseuses qui tournoyèrent dans la kermesse. Les décors de Visconti attirèrent les yeux et fixèrent l'attention. Gros succès.

La Damnation de Faust.

On se tromperait considérablement si l'on croyait que Berlioz ait jamais eu l'idée de mettre en musique le *Faust* de Goethe. Sur ce point on est fixé par Berlioz lui-même: « L'auteur de la *Damnation de Faust* a seulement emprunté à Goethe un certain nombre de scènes « qui pouvaient entrer dans le plan qu'il s'était tracé, « scènes dont la séduction sur son esprit était irrésistible. »

Après une lecture de la traduction du *Faust* de Goethe par Gérard de Nerval — traduction qui le fascina si complètement qu'il ne quittait plus le livre et le lisait à table, au théâtre, dans les rues et partout — Berlioz improvisa d'enthousiasme huit scènes de musique, inspirées par plusieurs passages du poème. Ces scènes, Berlioz les adressa à Goethe, lequel voulant savoir ce qu'elles valaient, les communiqua à Zelter (professeur de contrepoint de Mendelssohn) qui s'empressa de les qualifier « d'expectorations bruyantes, de croassements, « de vomissements, d'excroissances et de résidus, d'avortement résultant d'un hideux inceste. »

Ces « croassements et ses vomissements » n'étaient autres que la chanson du Rat, celle de la Puce, la ballade du Roi de Thulé, la romance de Marguerite

« d'amour l'ardente flamme », le chœur des Démons et la scène des Sylphes.

Berlioz eut-il connaissance des amabilités du tudesque Zelter? Peut-être. En tous cas, estimant ces scènes « incomplètes et fort mal écrites », il en détruisit la presque totalité des exemplaires.

C'est vingt ans plus tard que Berlioz s'attela définitivement à la composition de sa *légende de Faust*, dont il ruminait le plan depuis fort longtemps. « Dès que je me « fus décidé à l'entreprendre, je dus me résoudre à « écrire moi-même presque tout le livret; les fragments « de la traduction française du *Faust* de Goethe par « Gérard de Nerval, que j'avais déjà mis en musique « vingt ans auparavant, et que je comptais faire entrer, « en les retouchant, dans ma nouvelle partition et deux « ou trois autres scènes écrites sur mes indications, ne « formaient pas dans leur ensemble la dixième partie de « l'œuvre. »

Il importe peu de savoir à présent que Berlioz commença son travail d'art par la sublime « Invocation à la nature », où il ne chercha ni à traduire, ni à imiter le chef-d'œuvre, mais à s'en inspirer seulement et à en extraire la substance musicale qui y est contenue. Il est inutile de relater qu'il écrivit à Passau: l'introduction « Le vieil hiver a fait place au printemps »; à Vienne: la scène des bords de l'Elbe, l'air « Voici des roses », le ballet des Sylphes, développé et remanié, la marche sur le thème de Rakocsy; à Prague: le chœur de l'apothéose « Remonte au ciel, âme naïve »; à Breslau: la chanson latine des étudiants; à Rouen: le trio « Ange adoré dont la céleste image » et que le reste de la partition fut composé à Paris, le plus souvent à l'improviste, chez lui, au café, au jardin des Tuileries et jusque sur une borne du boulevard du Temple. De son propre aveu, Berlioz ne cherchait pas les idées, il les laissait venir, et elles se présentaient dans l'ordre le plus imprévu.

Quand l'esquisse entière de la partition fut tracée, il se mit à retravailler le tout, à en unir, à en fondre, à en polir les parties avec l'acharnement et la patience dont il était capable et à en terminer l'instrumentation. Ainsi fut confectionnée l'œuvre la plus caractéristique et la plus populaire du plus grand des musiciens français. Si l'on ne comprit pas, à son apparition (1846), la *Damnation de Faust*, de si grand souffle, si fougueusement originale, il n'en est plus de même aujourd'hui. Le public admire et hérit éperdument cette œuvre débordante de sève, vivant d'une vie étrange et pittoresque, poétique et terrifiante, tendre et sarcastique, exquise et colossale, d'une fantaisie grandiose en son énergie épique, attirante et captivante, pâmée d'amour et rugissante de colère, où des noirceurs de gouffre coudoient des transparences de ciel, où l'on sort des épouvantes de la course à l'abîme pour planer dans les sphères azurées et radieuses du paradis, où tout est couleur, anathème et enchantement, où, dans l'ouragan des notes, dans la démagogie des sonorités, dans la frénésie instrumentale et dans la tourmente orchestrale, semblent passer des foudres... On entend dans cette musique, pleine de palpitations, d'explosions, de convulsions et d'irradiations, le prodigieux murmure du génie.

Berlioz, sans s'occuper du *second Faust*, se contenta d'emprunter à la première partie du chef-d'œuvre immortel, les éléments nécessaires à la confection de sa « légende ». La composition berliozienne, répétons-le, ne suit pas fidèlement l'action du premier *Faust*, elle n'en donne que quelques « moments », traduits en images, sonores d'un éblouissant coloris, d'un relief surprenant, d'une inconcevable expression, d'une inouïe grandeur.

Il n'y a pas d'intrigue dans la *Damnation de Faust*, et, néanmoins, l'intérêt ne languit pas une minute, tant les images ont de puissance évocatrice, en leurs contrastes, en leur infinie variété.

En l'occasion, le romantisme a grandement servi Berlioz, puisqu'il lui a permis de rendre, dans leur force et dans leur splendeur, les antithèses, le pittoresque, le fantastique, la grâce, le diabolisme et le mysticisme qui surabondent dans l'ouvrage de Goethe.

Nul musicien, au même degré que Berlioz, ne s'est autant approché de la réalisation du fantastique suprême de Goethe; nul n'a mieux saisi et rendu le pittoresque du poème; nul n'a mieux exprimé le caractère de Faust; nul, enfin, n'a peint avec plus de force le combat entre le doute, l'enthousiasme, la tristesse et l'amour qui se livre dans l'âme de Faust. (Se souvenir des passages: *Faust seul dans les champs au lever du soleil* et *Forêts et Cavernes, invocation à la nature.*)

Le génie interprétant le génie. Spectacle magnifique. Dans le rôle de Marguerite, M^{me} Niza Bladel se distingua. Cette charmante artiste manie avec habileté et non sans goût une voix jolie et facile; son jeu est adroit,

sans affectation et elle a prêté au personnage de la Gretchen de Berlioz une fraîche et séduisante physionomie. Les nombreux bravos qui lui furent décernés étaient justifiés et mérités.

M. Sullivan mena jusqu'au bout et sans faiblir un seul instant le rôle écrasant de Faust. M. Arnal, atteint d'aphonie, ne put donner sa mesure dans le rôle de Méphistophélès et M. Delval fit de son mieux.

On bisssa, comme d'habitude, la fameuse fugue de la taverne d'Auerbach, que les chœurs enlevèrent avec une incandescente furia. L'exécution orchestrale, dirigée par M. Léon Jehin, contenta les plus difficiles, ainsi que les décors, la machinerie et la mise en scène. Le ballet aérien obtint son succès habituel.

La *Damnation de Faust* souleva les plus chaleureux applaudissements.

Méphistofele.

L'ouvrage d'Arrigo Boïto est, dans son ensemble, d'accent beaucoup plus littéraire que musical et de caractère moins lyrique assurément que poétique. Il plaît par son côté original et artiste, par la sagace loyauté de la composition et de l'exécution et, aussi, par le louable effort vers le grand qui s'atteste dans quelques-unes de ses pages.

Méphistofele ne donne qu'une impression fragmentaire, bien qu'assez curieuse, du poème du Jupiter de Weimar. C'est une sorte de raccourci intelligent, où les péripéties de l'amour de Faust pour Marguerite ne s'écartent pas de la donnée de Goethe; où, dans un prologue se passant dans le ciel, Méphistofele converse avec le Seigneur; où, dans une scène de « Sabbat », Méphistofele, du haut de son trône, clame brutalement son mépris pour tout ce qui est humain et, d'une voix tonnante, prêche aux damnés du monde infernal les jouissances maudites et, au milieu des rires et des hurlements, les encourage à s'abandonner aux pires folies de l'orgie et du rut; où, en une scène ravissante placée dans un paysage de la Grèce baigné de lumière lunaire, paraissent Hélène, la plus belle des femmes, et Faust, délirant d'amour; où l'on voit Faust, parvenu au terme de son existence tourmentée, désespéré de ne pouvoir assouvir ses désirs, et, dans la pire détresse morale, exhalant son dernier souffle vital... Disons que cette fin de l'homme, anxieux de toutes les voluptés terrestres, n'ayant pu trouver le moment de complet bonheur lui permettant d'arrêter l'horloge de sa vie sur l'heure rêvée, est des plus impressionnantes.

La musique qui commente le remarquable poème de *Méphistofele*, ne pénètre pas l'action. Elle est toute en extériorité. En dépit des qualités qui distinguent la partition, la musique n'épouse pas absolument le poème. Il y a superposition, non fusion d'art. La musique ne traite pas d'égale à égale avec la parole; vassale du poème, elle reste rivée au sens rigoureux du mot et n'ajoute à l'idée poétique aucun prolongement dans l'au delà. Elle accorde aux situations et aux personnages la part d'intérêt dramatique à laquelle ils ont droit; mais rien de plus. L'expression est nette et exacte, la mélodie ne manque pas de franchise et la façon dont les scènes sont conduites à un je ne sais quoi de personnel dans la décision qui plaît.

Telles parties — le prologue, le tableau de la prison, l'acte de la Grèce, la mort de Faust — sont traitées avec une si réelle autorité, une si probe sincérité, un sens si avisé de l'effet théâtral et de la convenance décorative, qu'il est permis d'affirmer qu'à l'exemple de certains peintres, Boïto enlevait « le morceau » avec sûreté et brio.

L'orchestre reste dramatique, sans se permettre le moindre écart dans le domaine symphonique. Son invention est réfléchie, son ingéniosité voulue, la sonorité est plus amusante que savoureuse, le coloris suffisant. Le tonnerre instrumental qui gronde volontiers ne dissimule pas toujours les défauts de la musicalité. En écoutant la musique de *Méphistofele*, l'esprit est intéressé; l'émotion ne gagne pas le cœur.

Boïto, en réussissant à ne point tomber dans l'imitation du *Faust* de Gounod, de la *Damnation de Faust* de Berlioz et du *Faust* de Schumann, a accompli une manière de tour de force.

Son œuvre, dont on est libre de penser ce qu'on veut, est bien à lui. Son verre est petit, mais il boit dans son verre. Ce qui, à n'importe quelle époque, n'est pas un mince mérite.

Nous avons encore en mémoire le souvenir du Méphistofele de Chaliapine au Sabbat — formidable figure sur laquelle le grand artiste imprima sa griffe léonine, personnage démesuré dont il avait fait une rudimentaire et féroce synthèse des instincts mauvais et qu'il avait doté et magnifié d'attitudes qui faisaient songer à Michel Ange.

M. Vanni-Marcoux a donné de Mefistofele une interprétation éclatante, extrêmement fouillée, infiniment artiste. Du prologue à la fin de l'opéra, les diverses faces du personnage sont mises en lumière avec un bonheur et une intensité de réalisation auxquelles on ne saurait trop rendre hommage. Le Mefistofele de M. Vanni-Marcoux est toujours l'agent de l'universelle corruption, drapé, par instant, dans des oripeaux d'une barbaque barbare où l'audace de la chair s'affirme et rayonne à travers la truculence de haillons mirifiques; c'est encore l'impérial drôle du Sabbat, hurlant, grinçant des dents, rugissant de colère, crachant le mépris, bavant l'anathème et prenant sur son trône des poses inquiétantes, d'une insolence injurieuse... M. Vanni-Marcoux a fourni dans Mefistofele, la complète mesure de son haut talent de chanteur et de comédien. Aucun rôle ne lui convient davantage que celui de Mefistofele, dans lequel il se montre artiste de premier ordre. Le public fit à M. Vanni-Marcoux un énorme succès.

M. Smirnoff, ténor à la voix de lointain, très en possession du rôle de Faust, dont il chante les airs et romances le plus joliment du monde, recueillit force applaudissements.

M^{me} Besanzoni incarna à la perfection le rôle de Marguerite. Sa voix de si riche étoffe, aux notes d'une opulence rare, sonna merveilleusement, particulièrement dans le grand air de la prison qui souleva l'enthousiasme des auditeurs. M. Delmas et M^{me} Dubois-Lauger s'acquittèrent en excellents artistes des rôles qui leur étaient confiés. Une mention spéciale est due à M^{lle} Cornelys, délicieuse en Hélène. En somme, interprétation vocale des plus remarquables.

L'orchestre, admirablement dirigé par M. de Sabata, ne laissa dans l'ombre aucune des moindres intentions du musicien. Chœurs impeccables. Mise en scène, arrangement général, décors, costumes dignes de tous les éloges.

La soirée ne fut qu'une succession de bravos et d'acclamations.

ANDRÉ CORNEAU.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le quinze février mil neuf cent vingt-quatre, dont expédition transcrite au Bureau des hypothèques de Monaco, le premier mars suivant, vol. 181, n° 7, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

M. Maurice PARENTY, Chef de Bureau à la Banque de France, demeurant 21, rue Théophile Gautier, à Paris, a acquis de :

M^{me} Jeanne-Constance-Philippe GONZALÈS, artiste-peintre, demeurant 4, avenue Prochot, à Paris, veuve de M. Charles-Henri GUÉRARD, et de M. Jean-Raimond GUÉRARD, artiste-peintre-décorateur, et M^{me} Marie-Antoinette RAGUIN, son épouse, demeurant ensemble, n° 115, rue de Courcelles, à Paris.

Une parcelle de terrain en nature de jardin sur laquelle existe une construction dite *Villa Gonzales*, le tout clos de murs, d'une contenance superficielle, d'après les titres, de sept cent quatre-vingt-quinze mètres carrés, et, d'après la mensuration, de huit cent-soixante-sept mètres carrés, porté au plan cadastral sous les nos 186 et 187 de la Section E, confinant : vers le levant, le boulevard des Bas-Moulins; vers le couchant, le chemin public de Larvotto; vers le sud, la rue Emmanuel Gonzalès; et vers le nord, la propriété des hoirs de Loth, avec stipulation que le mur formant la limite avec les consorts de Loth est mitoyen et que tous les autres murs font partie de la propriété vendue dont la limite, dans le bas de la rue Gonzalès et sur le boulevard des Bas-Moulins, va jusqu'au pied du talus.

Ensemble tous les droits d'eau pouvant être attachés à ladite propriété.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de deux cent quarante-cinq mille francs, ci. 245.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le vingt-cinq mars mil neuf cent vingt-quatre.

Pour extrait :

(Signé :) ALEX. EYMIN.

PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code de Procédure pénale.)

Suivant exploit de Soccal, huissier, en date du 15 mars 1924, enregistré, les nommés : 1° FABIANI (Antoine), né à Santo-Stefano-al-Mare, province de Port-Maurice (Italie), le 3 août 1866, se disant propriétaire et domicilié à Turin, ayant résidé à Monaco, actuellement *sans domicile ni résidence connus*; 2° GILI (Marie-Cécile), se disant femme Fabiani, née le 4 octobre 1894, à Castellinaldo, province de Cuneo (Italie), et habiter Turin, actuellement *sans domicile ni résidence connus*, ont été assignés à comparaître personnellement, le mardi 20 mai 1924, à 9 heures du matin, devant le Tribunal correctionnel de Monaco, sous la prévention de vol simple, — délit prévu et réprimé par les articles 377 et 399 du Code pénal.

Pour extrait :

P. le Procureur Général,
HENRI GARD.

Suivant exploit de Soccal, huissier, en date du 14 mars 1924, enregistré, le nommé TREVES (Mario), fils de Moïse et de Sossi (Marie), 33 ans, sans autres précisions d'état civil, ayant demeuré à Monaco, en fuite, actuellement *sans domicile ni résidence connus*, a été assigné à comparaître personnellement le 27 mai 1924, jour de mardi, à 9 heures du matin, devant le Tribunal correctionnel de Monaco, sous la prévention d'abus de confiance, — délit prévu et réprimé par l'article 406 du Code pénal.

Pour extrait :

P. le Procureur Général,
HENRI GARD.

Suivant exploit de Soccal, huissier, en date du 15 mars 1924, enregistré, le nommé FREBOURG (Charles-Louis), né à Paris (3^{me}), le 18 janvier 1880, agent d'affaires, ayant demeuré à Monaco, actuellement *sans domicile ni résidence connus*, a été assigné à comparaître personnellement le 10 juin 1924, jour de mardi, à 9 heures du matin, devant le Tribunal correctionnel de Monaco, sous la prévention d'abus de confiance, — délit prévu et réprimé par l'article 406 du Code pénal.

Pour extrait :

P. le Procureur Général,
HENRI GARD.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce

(Première Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le dix-huit mars mil neuf cent vingt-quatre, M. Julien-Eliacin LEVY, domicilié 15, rue Lamartine, à Nice, a acquis de M. Jean-François BARLET, hôtelier, demeurant Hôtel de la Renaissance, boulevard Albert 1^{er}, quartier de la Coudamine, à Monaco, le fonds de commerce d'hôtel-restaurant exploité à Monaco, à l'angle du boulevard Albert 1^{er} et de la rue Grimaldi, sous le nom d'*Hôtel de la Renaissance et Critérium Bar*, dans un immeuble appartenant à M^{me} Victorine Cattro, veuve de M. le Marquis Don Nicolas Spasiano de Villabianca; ledit fonds comprenant : la clientèle ou achalandage, le nom commercial ou enseigne, les meubles meublants, objets mobiliers, ustensiles et matériel généralement quelconques servant à son exploitation et le droit, pour le temps qui en reste à courir, au bail de l'immeuble où ledit fonds de commerce est exploité.

Les créanciers de M. Barlet, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de ladite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 25 mars 1924.

(Signé :) ALEX. EYMIN

Premier Avis

Par acte sous seing privé, en date du 22 mars 1924, M. et M^{me} Marcel GROGER ont cédé tous leurs droits sur le fonds de commerce, *Hôtel meublé de Russie*, 25, avenue de la Costa, Monte Carlo, à M. et M^{me} Charles CUÉNOUD.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les délais légaux, entre les mains de M. Cuénoud, Hôtel de Russie, à Monte Carlo.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1924.

Premier Avis

M. Zanni NAZZARENO a vendu à M. Gai POMPÉC un équipage de place n° 80.

Oppositions, s'il y a lieu, chez l'acquéreur, villa Annita, rue du Marché, à Beausoleil.

Premier Avis

Par acte en date du 1^{er} mars 1924, M. DAMINALO Jacques a vendu à M. ROSTAGNI Siro, demeurant Monaco, la voiture de place n° 140.

Opposition, s'il y a lieu, chez M. Rostagni, 1, rue Biovès, Monaco.

AGENCE COMMERCIALE

20, rue Caroline — Monaco.

Cession de Fonds de Commerce

(Deuxième Avis)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco dix mars 1924, enregistré, M^{lle} Jeanne LESAGE a vendu à la personne désignée dans l'acte, le fonds de commerce d'Appartements meublés qu'elle exploitait dans un immeuble dénommé *Pavillon des Citronniers*, situ avenue des Citronniers, à Monte Carlo.

Avis est donné aux créanciers de M^{lle} Lesage, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de ladite vente, au domicile à cet effet élu en l'Agence Commerciale à Monaco, dans le délai de dix jours à dater de la présente insertion, sous peine de forclusion.

Monaco, le 25 mars 1924.

Deuxième Avis

M. PEIRANO Jean, demeurant à Saint-Roman, maison Casanova, a acquis de M. BOFFA Joseph, un équipage portant le n° 108.

Opposition, s'il y a lieu, entre les mains de l'acquéreur dans les délais légaux.

SOCIÉTÉ ANONYME

DES

BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS

A MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le **LUNDI 14 AVRIL 1924, à 10 heures et demie du matin au Siège social, à Monaco.**

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de cent actions ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé leurs titres au Siège social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production des récépissés ou contrat de nantissement énoncés à l'article 35 de Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

1° Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 15 avril 1923;

2° Rapport du Conseil d'Administration

3° Rapport de MM. les Commissaires aux Comptes;

4° Approbation des Comptes s'il y a lieu

5° Fixation du dividende;

6° Ratification de la nomination d'un Administrateur;

7° Ratification du choix fait par le Conseil d'Administration, pour trois exercices d'un Administrateur-Délégué;

8° Acquisition et aliénation d'immeubles

9° Autorisation à donner par l'Assemblée Générale aux Membres du Conseil d'Administration de traiter personnellement, ou à sa qualité, avec la Société, dans les conditions de l'article 24 des Statuts;

10° Nomination des Commissaires aux Comptes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION